



communiqué

Date

Le 8 juillet 1988

N^o 141

Pour publication

LE CANADA PROJETTE D'ADHÉRER À LA CONVENTION POUR LA
PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION DU PACIFIQUE SUD

Le Vice-premier ministre du Canada, l'honorable Don Mazankowski, a annoncé aujourd'hui à Wellington (Nouvelle-Zélande) que le Canada a l'intention d'adhérer à la Convention pour la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud. Adoptée en novembre 1986 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) et déjà signée par treize États, celle-ci a pour principal objectif de protéger les ressources naturelles et l'environnement du Pacifique Sud en contrôlant la pollution dans cette région. M. Mazankowski a en outre annoncé que le Canada projette d'adhérer au Protocole sur les situations d'urgence en matière de pollution lié à la Convention. Ce texte, qui vise les incidents polluants pouvant survenir dans le Pacifique Sud, prévoit entre les États qui y sont parties une coopération en vue de la prise de toutes les mesures nécessaires pour protéger la région de la menace et des effets de tels incidents. L'adhésion du Canada à la Convention et au Protocole nécessitera l'approbation officielle des trois quarts des parties à ces accords.

Après une visite en Australie où il a représenté le Canada à l'Exposition internationale de Brisbane (EXPO 88), le Vice-premier ministre s'est rendu en Nouvelle-Zélande où il séjournera du 7 au 11 juillet en visite officielle.